

Réunion ALEJ –Assemblée Générale ordinaire du 09/09/2026 à 18h30

L'Assemblée Générale s'est déroulée en présentiel à la Salle Ados la Colombe, chemin du Castel, 06440 L'Escarène

Objet : - Bilan d'activités et financier de l'année 2025

- Approbation des comptes 2025 en présence de notre commissaire aux comptes, Monsieur Laurent Girard

Etaient présents :

- Monsieur Laurent GIRARD, commissaire au compte
- Madame Valérie MEYER, responsable pôle Enfance et Jeunesse, C.C.P.P
- Madame Alexandra PIRANI, coordinatrice service Enfance et Jeunesse, C.C.P.P
- Monsieur Richard FONTI, président de l'association A.L.E.J, commune de Lucéram
- Madame Chrystelle FERLONI, vice-présidente de l'association A.L.E.J, commune de Lucéram
- Madame Marie-Christine SOUMATI, trésorière de l'association A.L.E.J, commune de L'Escarène
- Monsieur François ALZIARI, adjoint au Maire, membre du C.A, commune de Peille
- Madame Sophia ARENA, conseillère municipale, commune du Touët de l'Escarène
- Madame Martine BRUN, maire de la commune de Berre-les-Alpes
- Monsieur Sébastien LAVAGNA, adjoint au Maire, commune de Berre-les-Alpes
- Madame Amélie SMANIOTTO, adjointe au Maire, commune de l'Escarène
- Monsieur Maurice TAMAZOUT, adjoint au Maire, commune de l'Escarène
- Madame Véronique GARIBAL, directrice et salariée de l'Association A.L.E.J en visio
- Madame Florence RAFFIOT, salariée de l'Association A.L.E.J
- Madame Marion GUILLEMOT, salariée de l'association A.L.E.J
- Monsieur Damien SOUMATI, salarié de l'association A.L.E.J

Étaient excusés :

- Madame Christiane DELAIRE, adjointe au Maire, commune de Peille, donne son pouvoir à Monsieur François ALZIARI
- Madame Sylviane DUPRE, membre du CA, commune du Touët de l'Escarène, donne son pouvoir à Madame Sophia ARENA

Étaient absents :

- Madame Magali COHEN, conseillère municipale, membre du CA, commune de Peillon

Début de séance : 18h30

Notre président Mr Fonti et Mme Garibal remercient les membres présents pour leur participation ainsi que les personnes excusées qui ont envoyé leur pouvoir, nous permettant ainsi d'atteindre le nombre suffisant de participants pour maintenir l'Assemblée Générale Ordinaire.

La parole est ensuite donnée à Mme Raffiot pour présenter les bilans d'activités et financier 2025 (projetés sur écran avec un Power Point).

BILAN D'ACTIVITES

Identification des points clé concernant :

- Les missions
- L'organisation,
- Les actions menées
- Les partenariats
- Les difficultés rencontrées

Rappel de notre mission - Qui sommes-nous ? :

L'association ALEJ est une association loi 1901, créée en 2004

Elle répond à la demande de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et regroupe 7 communes du Pays des Paillons : Berre-les-Alpes, Blausasc, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et le Touët de l'Escarène.

Notre principale mission : Proposer des activités éducatives, de loisirs en complémentarité avec l'école et les familles.

Accueil régulier :

- En temps périscolaire : mercredis et secteur ados.
- Sur le temps extrascolaire : Petites Vacances Scolaires (automne, hiver et printemps) et Vacances Scolaires d'Été (juillet).

Fermeture régulière : vacances de Noël et le mois d'août.

Organigramme : la présidence est assurée par Mr Fonti, la trésorerie par Mme MC. Soumati.

Il y a 5 permanents salariés :

- Mme Garibal, directrice de l'Association
- Mme Raffiot, coordinatrice Accueil Collectif de Mineurs et administrative

La direction des ACM est assurée par :

- Mr Soumati dirige le secteur ados pendant les vacances scolaires et sur le périscolaire. Il assure l'animation les mercredis côté élémentaire.
- Mme Gracient les mercredis et vacances scolaires
- Mme Guillemot assure la direction en juillet. En dehors de cette période, elle est animatrice en maternelle les mercredis, les Petites Vacances Scolaires et chez les ados en temps périscolaire.

L'animation des ACM est assurée par des animateurs vacataires.

Le recrutement est de plus en plus difficile, le secteur de l'animation n'est plus porteur. La plupart de nos vacataires sont étudiants et ont cours les mercredis.

Le problème se pose aussi pendant les vacances scolaires : nous sommes tenus de respecter le taux d'encadrement imposé par la SDJES 06 qui est de 50% d'animateurs diplômés, 30% de stagiaires en cours de formation et 20% de non diplômés. Nous devons composer les équipes en fonction des disponibilités de chacun et c'est parfois compliqué d'avoir une équipe homogène et stable. Certains ne pouvant travailler que 2 jours ou 3.

La C.C.P.P propose aux jeunes des pays du Paillon de financer une partie de la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) qui se déroule en 3 étapes. Des entretiens sont organisés avec les coordinateurs des différentes associations (l'O.C.J.C à Contes et l'A.P.E.E.C à Coaraze) pour rencontrer et connaître les motivations des candidats.

La plupart des candidats sont mineurs. Selon la législation du travail, ils ne peuvent excéder des journées de travail de 8h/jour et des semaines de 32h, soit 4 jours sur 5.

Sachant qu'une journée normale en animation est de 10h/jour, du lundi au vendredi, cela demande une organisation particulière sur le terrain, selon que les animateurs soient dans les bus de ramassage ou présents dans les différents accueils.

Une fois les 3 parties validées (théorie-pratique et approfondissement) et diplômés BAFA, les animateurs travaillent avec nous 2 ou 3 ans en moyenne, essentiellement pendant les vacances scolaires et souvent en discontinu (2/3 jours, au mieux 1 semaine, très peu sur la totalité). Au-delà, ils s'engagent dans des études supérieures qui ne sont pas (ou exceptionnellement) en lien avec l'animation.

Nos lieux d'accueil : ils sont différents selon les périodes :

*pour les maternels et les élémentaires :

- École St Exupéry, l'Escarène les mercredis et les petites vacances scolaires (automne + printemps)
- École La Grave de Peille, Peille (hiver + été)
- École C.Barraya, Lucéram (été pour les 3-6 ans)

*les ados sont toujours accueillis à la salle La Colombe, l'Escarène

Le public : 3 à 11 ans + préados/ados des 7 communes

Les ouvertures :

- Mercredis : 36 sur la période scolaire
- Les vacances scolaires: 48 jours (automne-hiver-printemps -été (juillet)
- Accueil ado en temps scolaire de 14h30 à 16h30 : 133 jours

Les horaires adaptés : les mercredis et les PVS : de 7h30 à 18h30 - L'été : de 8h00 à 18h00

La colombe périscolaire – accueil ados en période scolaire de 14h30 à 16h30 (sauf le mercredi)

Les transports :

- Mise en place d'1 navette de ramassage les mercredis. En fin d'année scolaire, il ne restait que 2 voire 3 enfants inscrits de manière très inégale. Nous avons donc décidé de la supprimer dès la rentrée de septembre 2025.
- 1 navette mise en circulation pendant les petites vacances scolaires, voire 2 selon les lieux et 4 en été

Nos objectifs pédagogiques : ils visent :

- La citoyenneté
- L'autonomie
- Le respect des droits de l'enfant
- Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs
- La découverte et la sensibilisation sur le monde qui l'entoure
- **L'inclusion** : en rapport avec le nombre croissant d'enfants en situation d'handicap. Un travail de fond s'effectue: adaptations et formations spécifiques organisées par Mme Lucile FAUQUANT, chargée de Coopération CTG Handicap à la CCPP : observation des enfants et mise en place de projets personnalisés (PPAL) en accord avec les familles. L'inclusion fait partie intégrante de nos objectifs pédagogiques : manière de sensibiliser nos équipes à la diversité, de mener une action pour favoriser l'entraide, la coopération et le respect des différences.

Les projets phares et les temps forts : les thématiques varient selon les saisons.

- **Ateliers artistiques** : pixel art, pyrogravure
- **Fresque murale à notre siège, 10 rue du Château, 06 440 l'Escarène** : les enfants ont choisi des personnages sur le thème de Wald Disney et sont venus en petit groupe de 12 accompagnés par 1 animateur peindre au bureau.
- **Les activités spécifiques** : intervenants musique, sport, science et environnement
- **Les nuitées en été** : 1 nuit pour les maternels – 2 nuits pour les élémentaires – 1 nuit pour les ados
- **Pour les ados** : projets autour des valeurs citoyennes, respect, tolérance, solidarité mais aussi, forum de prévention sur des questions essentielles : harcèlement, dangers du net, réseaux sociaux, respect du corps, alimentation, conduites addictives.
- **Projet d'un an les mercredis en partenariat** avec l'Ehpad les Oliviers : réalisation d'un court métrage intergénérationnel « raconte-moi comment s'était avant » : travail autour de la mémoire, du partage d'expériences, de transmission de savoir-faire.
- **Passerelle** entre la crèche de l'Escarène et notre ACM maternel : rencontres les mercredis et mise en place de petits jeux, initiation yoga, chants et danses.

- Adolescents : + 23%

Les hausses de fréquentation engendrent des besoins supplémentaires en personnel et en moyens logistiques.

➤ **TEMPS PERISCOLAIRES** : les mercredis et l'accueil ados en période scolaire

Heures facturées : comparaison entre 2025 et 2024

Mercredis : Augmentation de la fréquentation des heures facturées chez les - de 6 ans et les + de 6 ans. Elle est majoritairement escarénoise : + 51% pour les - de 6 ans, + 61% pour les + de 6 ans

À partir de septembre 2025, la tendance semble se renverser avec l'arrivée plus importante d'enfants en maternelle. Nous avons donc augmenté notre capacité d'accueil, passant de 32 enfants à 40.

À contrario, les effectifs côté élémentaire diminuent légèrement. La capacité d'accueil est de 36 enfants.

La salle ados la Colombe : sur l'ensemble des jeunes qui fréquentent la Colombe, 11 seulement nous ont remis un dossier d'inscription rempli par les familles permettant une facturation.

Ce sont essentiellement des familles, dont les enfants ont fréquenté (ou fréquentent encore) nos ACM.

Pour les autres, nous peinons à récupérer les dossiers d'inscription. Malgré cela, nous accueillons les jeunes, car la salle leur permet de se retrouver entre pairs, de faire des activités libres (ping-pong, jeux vidéo, jeux de ballon, jeux de société) en attendant les bus de ramassage qui les ramènent chez eux à 16h30.

Cela explique l'augmentation de la fréquentation qui passe de 405 heures en 2024 à 548 heures en 2025.

➤ **CONSTAT GENERAL** :

L'augmentation de la fréquentation a un impact sur le coût des charges.

Charges : 404 272.88€ en 2025 / 353 925.45 en 2024 : **soit +14.2%**

Produits : 387 964.41€ en 2025 / 373 024.86€ en 2024 : **soit +4%**

Les postes des charges les plus importants :

***les charges du personnel : +34940€ soit +15%**

- Augmentation de la valeur du point de la convention collective
- Progression de carrière et ancienneté
- Mme Guillemot est passée à temps complet le 01/01/2025
- Augmentation des salaires des vacataires. Les salaires bruts ont augmenté de 24054€, les charges patronales URSSAF de 6143€

• Augmentation des embauches des vacataires :

*le respect de la réglementation de le SDJES 06 : 1 animateur pour 8 enfants de -de 6 ans ; 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans

*l'embauche ponctuelle et selon les cas pour les enfants TDAH ou atteints d'autisme.

*l'embauche supplémentaire pour des besoins de service : organisation des navettes l'été, présence d'une majorité de mineurs dans l'équipe.

***les achats : + 11981€ soit +22.8%**

Augmentation

- Des prestations : +6399€

- **Action parentalité** : Jeu d'orientation avec énigmes, découvertes du patrimoine avec les familles organisé un samedi dans le village de l'Escarène. Equipes composées à la fois des enfants/parents et animateurs.
- **Partenariat avec le lycée les Palmiers** : accueil de stagiaires en formation Bac pro animation-enfance et personnes âgées (AEPA), formation et transmission des compétences.

Avant de présenter le bilan financier, l'équipe d'animation a projeté sur grand écran 1 vidéo réalisée à partir des photos faites sur les différents lieux d'accueils en 2025, mettant en avant, les projets d'animation et les moments forts vécus avec les enfants mais aussi avec les familles.

BILAN FINANCIER :

- **TEMPS EXTRASCOLAIRES** : Petites Vacances Scolaires et Vacances Scolaires d'Eté

Fréquentation des accueils de loisirs :

Pour les vacances scolaires 2025, le bilan fait apparaître :

- **Vacances d'été : 238 enfants inscrits**
- **Vacances d'hiver : 133 enfants inscrits**
- **Vacances de printemps : 132 enfants inscrits**
- **Vacances d'automne : 157 enfants inscrits**

Légère diminution du nombre d'enfants inscrits en hiver et au printemps – hausse des effectifs enregistrée en automne.

Nous rencontrons des actions en concurrence avec nos ACM dans certaines communes : organisation de stages sur une semaine pendant les vacances scolaires : théâtre, tennis, karaté et multi activités (manuelles, sportives, cinéma). Accueil à la journée complète des enfants à partir de 4 ou 5 ans.

L'Escarène constitue le principal bassin de fréquentation et ce, quelle que soit la période.

- Fréquentation de + de 40% chez les – et + de 6 ans.
- Fréquentation de + de 50% chez les +de 11 ans

La fréquentation des autres communes est inégale et varie selon les périodes.

L'évolution des heures réelles et facturées entre 2024 et 2025 fait apparaître :

Heures réelles :

- Maternels : + 4,29 %
- Élémentaires : + 1 %
- Adolescents : + 23 %

Heures facturées :

- Maternels : + 4%
- Élémentaires : - 3%

MCS

PS

De même pour les ados, quand les effectifs sont réduits pendant les Petites Vacances Scolaires, ils circulent en bus avec la ligne 615 pour se rendre à Nice.

Cette année, nous rendons un exercice financier avec un déficit de 16308.47€.

Selon nos estimations, le déficit de l'année 2026 atteindra les 49555.28€

Nous demandons à la CCPP une subvention d'un montant de 200.000€

Avant d'énoncer les 7 résolutions et de procéder au vote, Mr Girard, commissaire aux comptes rappelle que l'association ALEJ dispose d'une réserve d'argent qui lui permet encore cette année de faire face au déficit. Aucune observation particulière n'est faite sur les comptes.

VOTE DES 7 RESOLUTIONS :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire d'un montant de **16308.47€**, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 au poste « Autres réserves ».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du code du commerce, déclare en approuver les termes.

Quatrième résolution

Demande de prise en charge par l'Association des heures d'entretien sur le Périscolaire ainsi que sur l'Extrascolaire de la salle des Ados « La Colombe », à la place de l'Agent de la mairie de l'Escarène afin de pouvoir créer un poste plus complet d'Agent d'Entretien au sein de l'Association avec le Bureau, les mercredis et vacances scolaires et le périscolaire.

Cinquième résolution

Les mandats de Monsieur Laurent GIRARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Guy LEFEBVRE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et ceux-ci ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelés dans leurs mandats, l'Assemblée Générale décide de nommer :

ACC AUDIT, domiciliée 610 Voie Denis Papin 83700 ST RAPHAEL, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par Monsieur Laurent GIRARD, pour un mandat de six exercices prenant fin à

- Du matériel éducatif : **+1789€**
- Alimentation (repas/pique-niques - goûters) : **+5249€**

***Autres services extérieurs : + 4000€ répartis entre :**

- Les transports liés aux ramassages et activités : augmentation des tarifs chaque 1^{er} juillet avant la période estivale où il y a 4 navettes mises en circulation matin et soir : **+3127€**
Durant les Petites Vacances Scolaires, si nous accueillons les enfants à l'école de La Grave de Peille, nous devons mettre en place 2 navettes.
- Honoraires
- La mise à disposition du personnel

Difficultés : en 2026, nous perdons 5 diplômés BAFA : départ pour des études supérieures dans d'autres régions ou entrée en alternance ou démission pour un CDI à temps complet dans un autre secteur professionnel.

Le manque se fait sentir sur toutes les périodes (vacances et mercredis).

Présentation des aides et financements CAF :

Les dispositifs d'aide de la CAF permettent notamment de participer au financement des équipements et services destinés aux familles : le **complément inclusif**, est destiné à renforcer l'accueil des enfants et adolescents de 3 à 17 ans en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH.

Le dispositif d'offre nouvelle dans le cadre du **bonus territoire CTG** a pour objectif de développer les actions enfance et jeunesse. Les heures nouvelles seront financées au-delà des heures existantes contractualisées dans la limite de 25%.

Prévisions 2026 :

Le budget prévisionnel 2026 est présenté à l'Assemblée Générale.

Dépenses prévisionnelles : le montant total des charges prévisionnelles est estimé à **437 294,24 €**

Recettes prévisionnelles : le montant total des recettes prévisionnelles est estimé à **387 738,96 €**

Pour 2026, l'association confirme l'augmentation des effectifs en maternelle les mercredis et pendant les petites vacances scolaires, passant de **32 à 40 enfants**, ce qui aura une incidence sur le nombre d'animateurs nécessaires.

Depuis septembre nous enregistrons aussi une hausse des effectifs chez les élémentaires les mercredis : **nous sommes passés de 36 à 48 enfants accueillis de + de 6 ans.**

Des dépenses supplémentaires sont également prévues concernant la mise à disposition de La Colombe en temps périscolaire et extrascolaire ainsi que, selon les lieux d'accueil, les besoins en personnel de restauration et d'entretien, le ramassage et les loyers.

Concernant les transports liés aux activités, l'association essaie de diminuer le nombre de bus réservés : en été, les groupes de + de 6 ans prennent régulièrement le train pour aller vers Sospel et Tende. Elle privilégie aussi la venue des intervenants extérieurs de proximité qui proposent des animations à caractère spécifique.

l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Sixième résolution

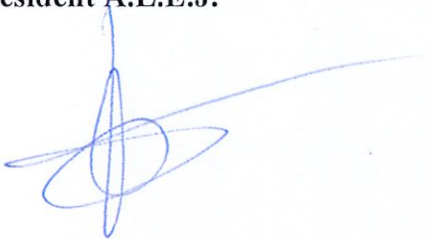
Modifications des statuts : article 4 – article 5 – article 6 – article 7 – article 8 -article 9 – article 10 – article 11 – article 12 – article 13 – article 15 – article 17

Septième résolution

Pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi, tous pouvoirs sont donnés aux porteurs de copies ou extraits du procès-verbal de la présente assemblée.

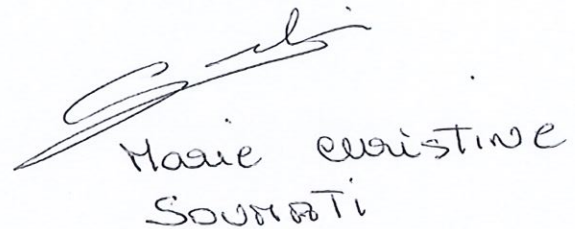
La séance est levée à 20h30, suivie d'un apéritif convivial offert par l'Association aux membres présents.

Richard FONTI
Président A.L.E.J.

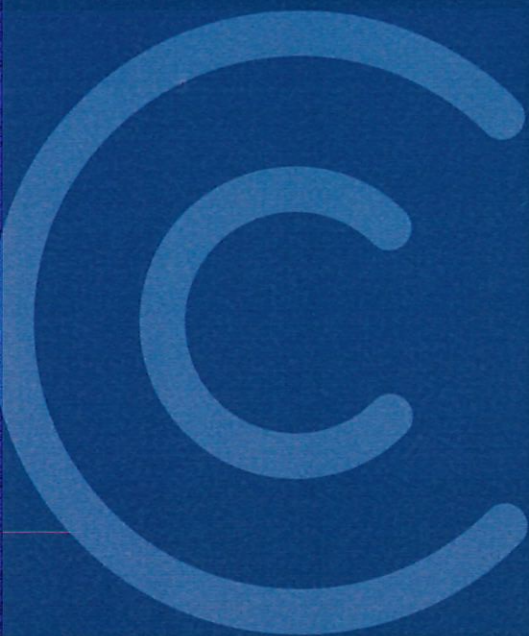


Richard FONTI

Marie Christine SOUMATI
Trésorière A.L.E.J



Marie Christine
Soumati



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

ANIMATION LOISIRS ENFANCE JEUNESSE
Association de loi 1901
10 RUE DU CHATEAU
06440 L'ESCARENE
N° SIREN : 483 561 981

**ANIMATION LOISIRS ENFANCE JEUNESSE
(A.L.E.J)**

Association de loi 1901

10 Rue du Château
06440 L'ESCARENE
N° SIREN : 483 561 981

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

1

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

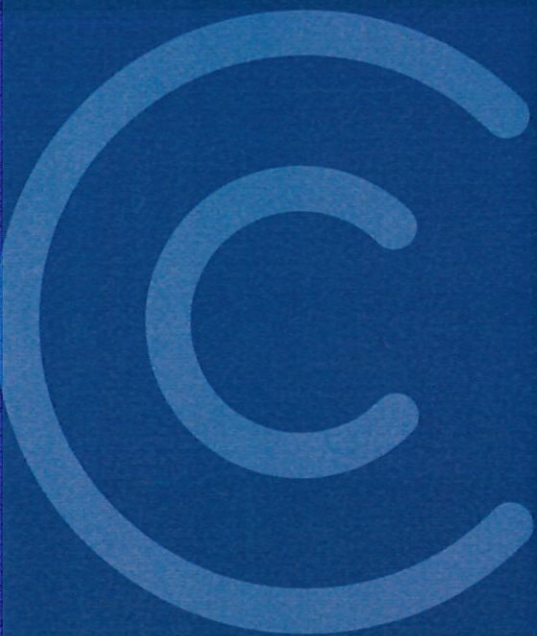
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

A Saint-Raphaël, le 24 août 2026,



**Laurent GIRARD,
Commissaire aux Comptes**





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ANIMATION LOISIRS ENFANCE JEUNESSE
Association de loi 1901
10 Rue du château
06440 L'ESCARÈNE
RCS 483 561 981

**ANIMATION LOISIRS ENFANCE JEUNESSE
(A.L.E.J)**

Association de loi 1901

10 Rue du Château
06440 L'ESCARENE
N° SIREN : 483 561 981

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association A.L.E.J

1

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ANIMATION LOISIRS ENFANCE JEUNESSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06 concernant la modernisation des états financiers, tel que mentionné dans la note « Introduction » de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

3

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Raphaël, le 24 août 2026,



**Laurent GIRARD,
Commissaire aux Comptes**

BILAN ACTIF

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 183,68	1 183,68				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,73		0,78
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	12 956,69	11 855,06	1 101,63		2 063,60	
Autres immobilisations corporelles	6 540,67	5 809,35	731,32			
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	20 681,04	18 848,09	1 832,95	0,73	2 063,60	0,78
Stocks et en-cours						
Créances				15,02		9,94
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	1 121,58		1 121,58		1 844,74	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	33 906,57		33 906,57		24 332,05	
Charges constatées d'avance	2 483,90		2 483,90			
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	210 345,25		210 345,25	84,24	235 116,36	89,28
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	247 857,30		247 857,30	99,27	261 293,15	99,22
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	268 538,34	18 848,09	249 690,25	100	263 356,75	100

BILAN PASSIF

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		82,92		71,37
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	207 049,20		187 949,79	
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 308,47	-6,53	19 099,41	7,25
Situation nette (sous-total)	190 740,73	76,39	207 049,20	78,62
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			500,00	0,19
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	190 740,73	76,39	207 549,20	78,81
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	7 178,98	2,88	9 279,37	3,52
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	33 476,78	13,41	25 929,21	9,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	18 293,76	7,33	20 598,97	7,82
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	58 949,52	23,61	55 807,55	21,19
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	249 690,25	100	263 356,75	100



COMPTE DE RÉSULTAT

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	185 647,50	159 705,13	25 942,37	16,24
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	200 500,00	197 266,06	3 233,94	1,64
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	20,23	103,05	-82,82	-80,37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	386 167,73	357 074,24	29 093,49	8,15
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	140 057,19	123 946,28	16 110,91	13,00
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 249,53	3 773,52	476,01	12,61
Salaires	203 903,66	177 323,97	26 579,69	14,99
Cotisations sociales	54 752,26	47 840,13	6 912,13	14,45
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 000,65	961,97	38,68	4,02
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	309,59	79,58	230,01	289,03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	404 272,88	353 925,45	50 347,43	14,23
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 105,15	3 148,79	-21 253,94	-674,99



COMPTE DE RÉSULTAT

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 796,68	2 424,58	-627,90	-25,90
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 796,68	2 424,58	-627,90	-25,90
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 796,68	2 424,58	-627,90	-25,90
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-16 308,47	5 573,37	-21 881,84	-392,61
Produits exceptionnels (V)		13 526,04	-13 526,04	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		13 526,04	-13 526,04	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	387 964,41	373 024,86	14 939,55	4,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	404 272,88	353 925,45	50 347,43	14,23
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-16 308,47	19 099,41	-35 407,88	-185,39
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-16 308,47	19 099,41	-35 407,88	-185,39

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 À 50 ANS
Installations techniques		5 À 10 ANS
Matériels outillages et industriels		5 À 10 ANS
Matériels outillages		5 À 10 ANS
Matériel de bureau		5 À 10 ANS
Mobilier		5 À 10 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

STOCKS

Évaluation des stocks

RA

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		1 183,68		
TOTAL		1 183,68		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		12 956,69		
Matériel de bureau, informatique & mobilier		5 770,67		770,00
TOTAL		18 727,36		770,00
TOTAL GENERAL		19 911,04		770,00
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 183,68	
TOTAL			1 183,68	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			12 956,69	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			6 540,67	
TOTAL			19 497,36	
TOTAL GENERAL			20 681,04	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 183,68			1 183,68
TOTAL			1 183,68			1 183,68
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. Industriels			10 893,09	961,97		11 855,06
Matériel de bureau, informatique			5 770,67	38,68		5 809,35
TOTAL			16 663,76	1 000,65		17 664,41
TOTAL GENERAL			17 847,44	1 000,65		18 848,09

ETAT DES CRÉANCES

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	1 121,58	1 121,58	
Débiteurs divers	33 906,57	33 906,57	
Charges constatées d'avance	2 483,90	2 483,90	
TOTAL	37 512,05	37 512,05	



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 483,90
TOTAL	2 483,90



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	187 949,79		19 099,41		207 049,20
Excédent ou déficit de l'exercice	19 099,41		-16 308,47	19 099,41	-16 308,47
Subventions d'investissement	500,00			500,00	
TOTAL	207 549,20		21 890,35	38 698,82	190 740,73



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 178,98	7 178,98		
Personnel et comptes rattachés	11 753,47	11 753,47		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 723,31	21 723,31		
Autres dettes	18 293,76	18 293,76		
TOTAL	58 949,52	58 949,52		

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES D HONORAIRES	5 360 €
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES DIVERS	183 €
PERSONNEL - DETTES CONGES A PAYER	11 753 €
ORG. SOCIAUX CHARGES SUR CONGES A PAYER	3 203 €
DIVERS-MISE A DISPOSITION NON PARVENUES	17 416 €

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 542,75
Dettes fiscales et sociales	14 956,78
Autres dettes	17 415,72
TOTAL	37 915,25

RF

ENGAGEMENTS

0658 - ASSOCIATION LOISIRS ENFANCE JEUNESS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L' Association n'a signé aucun accord extérieur en matière d'engagements de retraite pour les IFC.

